



## **Piétonisation des berges rive droite : Réaction d'Anne Hidalgo à l'avis de la commission d'enquête**

« J'ai pris connaissance, dans le détail, des motivations invoquées par la commission d'enquête pour rendre un avis consultatif défavorable concernant la piétonisation des berges de la rive droite de la Seine.

Ces motivations résonnent comme un déni complet de l'urgence climatique, pourtant actée à Paris par tous les Etats du monde il y a moins d'un an. Elles ne tiennent pas non plus compte des motifs environnementaux, sanitaires, urbains et culturels qui sont pourtant à l'origine de ce projet de piétonisation.

Elles s'inscrivent par ailleurs en contradiction avec la volonté clairement affirmée par une nette majorité des Parisiens, qui sont plus de 60% à être favorables à cette piétonisation, dont un automobiliste sur deux, selon un sondage de l'institut Ifop d'avril 2016.

En tant que Maire de Paris, représentante des Parisiens et ayant la responsabilité de protéger et d'améliorer leur cadre de vie, j'ai donc décidé, dans le respect du droit, de ne pas suivre cet avis consultatif de la commission d'enquête.

D'abord, parce que je refuse qu'on légitime un statu quo qui nuise à la santé des Parisiens et tourne le dos à l'accord historique conclu lors de la COP21 pour sauver la planète. La pollution de l'air est responsable, chaque année, de 48.000 décès prématurés en France - dont 6.500 à Paris - selon Santé publique France. Or, nous savons que, dans la capitale, le trafic routier est la cause principale de cette pollution, en produisant deux tiers des émissions de dioxyde d'azote et 55% des émissions de particules.

Ensuite, parce que c'est en connaissance de cause, clairement et objectivement informés, que les Parisiens ont déjà choisi, lors des dernières élections municipales, de soutenir ce projet. Ils ont alors fait fi de l'immobilisme et du conservatisme, et se sont inscrits dans le même sens que les habitants de nombreuses autres métropoles mondiales qui ont supprimé leurs autoroutes urbaines, à l'image de Séoul, New-York, ou encore Bordeaux.

Aucune commission ne peut s'opposer ou paralyser l'expression démocratique, encore moins avec des arguments aussi insuffisants que ceux présentés dans le rapport de la commission d'enquête. Ils semblent tellement caricaturaux, si peu nuancés, que bon nombre de Parisiens risquent même de penser qu'il s'agit d'un rapport partial et à charge.

Je ne veux pas le penser et tiens donc à répondre sur le fond :

Quand la commission estime que le périmètre de l'enquête publique a été insuffisant, alors même que celui-ci a été défini avec son accord, c'est en contradiction évidente avec la réglementation et la jurisprudence.

Quand elle déclare ne pas disposer d'éléments suffisants concernant l'évolution de la circulation dans les villes limitrophes, elle écarte les études objectives et extrêmement précises qui lui ont été fournies, qui prévoient un impact très faible en dehors du centre de Paris et un report de circulation tout à fait absorbable pour les quais hauts et le boulevard Saint Germain.

Quand elle reprend benoitement des arguments usés du MEDEF et qu'elle laisse craindre un éventuel effet négatif sur l'économie locale, elle ignore les nombreuses études internationales qui démontrent que la qualité de vie est l'une des conditions essentielles pour développer un écosystème performant et non une ville musée désincarnée. Cette même qualité de vie contribue à l'attractivité économique et touristique, elle est aussi un critère central pour les dirigeants dans le choix de la localisation de leur entreprise.

Quand, enfin, elle prétend que l'impact sur la qualité de l'air n'est pas démontré, c'est à la fois sur les résultats scientifiques observés sur la rive gauche et sur le simple bon sens qu'elle s'assoit.

Parce qu'au nom des Parisiens, je confirme l'absolue nécessité d'offrir aux piétons les voies de la rive droite, je présenterai au prochain Conseil de Paris la délibération visant à valider définitivement cette étape décisive dans la lutte contre la pollution et pour la reconquête de leur fleuve par les Parisiens.

Je convoquerai également début septembre une conférence destinée à faire prévaloir, malgré tous ceux qui cherchent à le détenir, l'application intégrale de l'accord de Paris sur le climat. En tant que Parisienne, que Maire de Paris et que présidente du C40, je m'élèverai contre toute manœuvre d'empêchement destinée à paralyser les progrès que souhaitent les Parisiens et qu'impose l'urgence environnementale et la lutte contre la pollution

Il s'agit de bien davantage que d'une question d'aménagement urbain. Il s'agit de démocratie, de santé, d'environnement et de solidarité. C'est la raison pour laquelle, avec mon équipe, je ne laisserai pas les Parisiens être dépossédés d'un progrès objectif et que je poursuivrai le mandat clair qui m'a été confié. »

**Anne Hidalgo**  
Maire de Paris

**Contact presse :** [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61